**CONSEIL COMMUNAL**
**LE VAUD**
conseil.communal@levaud.ch

# Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 07 mai 2026 à 20h

## 1. Appel

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 31 membres sur 44, puis à 21h23, 32 membres sur 44.
Excusé/es : Mmes et MM L. Christinet, C. Duclos, J. Evershed, E. Félix, D. La Gioia, A. Margonis, C.-L. Mégard-Mutezintare, A. Owen, Th. Pasquier, et M. Zarandia.
Absents : S. Bensaïd et Samuel Bürer.

## 2. Communications de la Présidente.

La Présidente fait voter l'ajout du préavis municipal N° 41/2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026. », cet ajout est accepté par 29 oui et 1 non.

Elle remercie les participants à la sortie du Conseil le 25 avril que s'est avérée une réussite.

Elle lit le courrier.

- La lettre de Mme M. Zarandia pour sa démission de la CoGest pour des raisons de santé.
- La lettre de M. S. Beck faisant part de son mécontentement au sujet du nouveau règlement du patrimoine arboré.

## 3. Communications de la Municipalité.

- **Adduction d'eau** : L'unique opposition a été levée mais il y a des recours contre l'adjudication au marché public.
- **Fuite d'eau** au même endroit où on doit construire la colonne d'eau.
- Après le bouclement des comptes, les **finances** de la commune sont meilleures que prévues.
- Les **documents du Conseil** seront mis sur le site internet de la Commune après leur approbation en séance du Conseil.
- Le délai pour participer au sondage **Uni santé** sur la pratique sportive est le 20 mai.
- Le service **Cap Seniors** a commencé à susciter l'intérêt des villageois.
- L'enquête publique du **PACom** s'est déroulée du 11 mars au 9 avril. Un seul rendez-vous a été demandé pour avoir des explications lors de la consultation du dossier. 30 oppositions ont été déposées ainsi qu'une remarque. Les opposants vont être rencontrés pour des séances de conciliation.
- **Salle des Cimes :** L'installation photovoltaïque est terminée et en fonction.
- **Police :** Un contrôle de vitesse a été effectué par la police cantonale sur le secteur route de Marchissy le 2 mars entre 6h40 et 8h00.
- **SDIS Gland-Serine :** Le chantier de la caserne de Gland avance selon le planning.
- La ligne 830 **St-George – Gland** mise en place l'an dernier permet de raccourcir le trajet en bus et avoir des meilleures connections ferroviaires. Il a été constaté une augmentation de 4% de passagers prenant les lignes 820 et 830.
- L'étude de la **renaturalisation de la Torne** est en cours de révision au Canton.
- La Commune attend la soumission du paysagiste pour la remise en état du **sentier du Ministre**.

**4. PV de la séance du 26 février 2026.**

Le PV tel que modifié est accepté par 28 oui et 2 abstentions.

*Arrivée de B. Fevry à 21h23*

**5. Préavis municipal N°31/2025 : Règlement sur la protection du patrimoine arboré. Rapport de la Commission ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N°31/2025 tel qu'amendé est accepté par 20 oui, 8 non et 3 abstentions.

**6. Préavis municipal N° 38/2026 : Crédit de réalisation – rénovation du « chalet du Shérif » - parcelle 1. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N°38/2026 tel que présenté est accepté par 27 oui et 4 non.

**7. Préavis municipal N° 39/2026 : Crédit de réalisation – bouclage ESP - Montagnes-Champs Marion. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N°39/2026 tel que présenté est accepté à l'unanimité.

**8. Préavis municipal N° 40/2026 : Crédit de réalisation pour l'aménagement de la crèche. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.**

Le préavis municipal N°40/2026 tel que présenté est accepté par 23 oui, 4 non et 4 abstentions.

**9. Dépôt du préavis municipal N°41/2026 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026. Nomination de la commission des finances.**

La CoFin est nommé.

**10. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.**

Les délégués ont communiqué les points essentiels liés à notre commune.

**11. Divers et propositions individuelles.**

Il incombe au service cantonal de lever les oppositions qui frappent le projet du trottoir des Curtils.

La coupe en forêt obéit à un plan de gestion. Beaucoup d'arbres ont été atteints par le bostriche à cause de la sècheresse de l'année passée, il fallait les couper à temps pour qu'ils gardent une certaine valeur marchande.

D. Renaud félicite les personnes qui ont œuvré pour faire aboutir le sentier des 3 villages et recommande qu'on le pratique.

Il existe des servitudes des différentes largeurs.

Le Vaud, le 07 mai 2026

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169 et 170 LEDP.*

**CONSEIL COMMUNAL**
**LE VAUD**
conseil.communal@levaud.ch

# Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 07 mai 2026 à 20h

**Préavis municipal N° 31/2025 : Règlement sur la protection du patrimoine arboré.**

Dans sa séance du 07 mai 2026, le Conseil communal de Le Vaud

Vu le préavis municipal n°31/2025,

Ouï le rapport de la Commission ad hoc,

Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

a amendé ce règlement comme suite :

Amendement 1 : Modifier l'identification des notes en bas de page par des # en lieu et place des chiffres.

- **Vote** : L'amendement 1 est accepté par 27 oui et 3 abstentions.

Amendement 2, Art. 3 : Rajouter en annexe 1, les photos figurant dans la proposition cantonale.

- **Vote** : L'amendement 2 est accepté par 24 oui, 2 non et 4 abstentions.

Amendement 3, Art. 3.1 : Rajouter un point f. cordon boisé dans la liste du patrimoine arboré protégé.

- **Vote** : L'amendement 3 est accepté par 28 oui, 1 non et 1 abstention.

Amendement 4, Art. 3.1a : Mettre le mot « circonférence » en gras.

- **Vote** : L'amendement 4 est refusé par 9 oui, 11 non et 10 abstentions.

Amendement M1, Art 7.2 : Remplacer le mot « obligatoire » à la fin de l'alinéa par « recommandée »

- **Vote** : L'amendement M1 est accepté par 24 oui, 3 non et 3 abstentions.

Amendement 5, Art. 10 : Après la mention « éclatement des bourgeons », ajouter la phrase « et au plus tard le 15 mars » pour fixer clairement le délai.

- **Vote** : L'amendement 5 est accepté par 15 oui, 5 non et 10 abstentions.

Amendement M2, Art. 10 : Enlever les mots entre parenthèses (début du printemps) afin d'éviter la confusion.

- **Vote** : L'amendement M2 est accepté par 11 oui, 7 non et 13 abstentions.

(Entre-temps, à 21h23, un conseiller est arrivé, ce qui porte le nombre total des votes à 31)

Amendement 6, Art. 11 : Au paragraphe 3, remplacer « taxe compensatoire prévue à l'art.16 » par « … l'art. 13 ».
Cette différence de numérotation est due à la suppression d'articles en amont. La Municipalité signale qu'il faut également remplacer, au même paragraphe « … sanctions prévues à l'article 16,.. » par « .. l'article 15,… »
Vu les explications, cet amendement n'a pas nécessité de vote.

Amendement 7, Art. 13.1 : Insertion de la phrase suivante après une taxe « qui doit couvrir les frais de reconstitution de la valeur naturelle supprimée. »

- **Vote** : L'amendement 7 est accepté par 25 oui et 6 abstentions.

Amendement 8, Art. 14.1 : Rajouter la phrase suivante « le fonds peut concerner les terrains privés. Toutefois, en cas de suppression non autorisée, le propriétaire devra payer une taxe affectée au fonds, et non solliciter une aide. »

- **Vote** : L'amendement 8 est accepté par 22 oui, 6 non et 3 abstentions. La phrase devient alinéa 2 de l'article 14.

Les corrections de numérotation n'ont pas été votées.

Décide d'adopter le préavis municipal n°31/2025 Règlement sur la protection du patrimoine arboré tel qu'amendé par 20 oui, 8 non et 3 abstentions.

Le Vaud, le 07 mai 2026

Pour le Conseil communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire